

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 23 septembre 2020**

Objet : Elections des membres de la Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.)

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre 2020, se réunit en session ordinaire, salle Lac du Causse à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 46 (dont 5 procurations) - 137 voix

Votants : 46 Pour soit 137 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président
Mr François VINCENT – 15 voix – 1^{er} VP
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4^{ème} VP
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Pierre ALLARD – 1 voix
Mr François BARNAUD – 1 voix
Mr Camille CARCAT – 1 voix
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix
Mr Francis COMBY – 1 voix
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P. Vidau) - 2 voix
Mr Pascal COSTE – (procuration donnée à Mme H. Rome) – 6 voix
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix
Mr Stéphane DELAUTRETTE – 1 voix
Mr Alain DETOLLE (suppléant de Mme C. Collet-Dufays) - 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix
Mr Bruno FLEURY – 1 voix
Mr Gilbert FRONTY (suppléant de Mme S. Vallée) - 6 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (procuration donnée à Mr S. Delautrette) 15 voix
Mr Jean-Marie HARRY – 1 voix
Mr Christian LATOUILLE (suppléant de Mr C. Redon Sarrazay) – 1 voix
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix
Mr Henri LECLERE - 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Y. Raymondaud) - 6 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix
Mr Vincent LEONIE – 2 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX - 1 voix
Mr Thierry MUZETTE – (suppléant de Mr Lacouturière) – 1 voix
Mr Christophe PATIER – 15 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE - 2 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL - 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (procuration donnée à Mr P. Chevalier) - 2 voix
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix
Mme Gülsen YILDIRIM – (suppléante de Mme S. Gentil) - 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Conseiller Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Président de la CC POL
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive
Président Département Corrèze
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Vice-Président de la CC Creuse Grand Sud
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président de la CC de Noblat
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Conseiller Départemental de la Corrèze
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller communautaire CC ELAN
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Président Département Haute-Vienne
Président de la CC Briance Combade
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller communautaire CC Xaintrie Val-Dordogne
Président CC Bénévent Grand-Bourg
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Présidente du Département de la Creuse
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges
Conseillère municipale Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Thierry COTICHE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Thierry GAILLARD – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Christian JACQUIER (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT (et son suppléant) – 1 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président CC Creuse Sud-Ouest
Vice-Président Département Creuse
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

Texte de référence :

- CGCT notamment les articles L1411-5/6/7, D1411-3/5, L2121-21
- Loi N°93-122 du 29 janvier 1993
- Décret N°93-741 du 24 mars 1993

Composition de la C.D.S.P. :

La C.D.S.P. est composée :

- du **Président** et de son représentant
- de **5 membres titulaires**
- de **5 membres suppléants** convoqués par ordre de nomination

Par ailleurs, peuvent siéger à la commission de Délégation de Service Public avec voix consultative :

- le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL
- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée

Rôle de la C.D.S.P. :

La commission a pour mission de :

- examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail et aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (L1411-1) ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus ;
- analyser les offres remises et émettre un avis sur celles-ci ;
- émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% (L1411-6).

Règles d'élection des membres de la C.D.S.P. :

Les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants sont élus :

- au scrutin de liste ;
- au scrutin secret ;
- suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D1411-4 du C.G.C.T.).

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D1411-4 du C.G.C.T.).

En référence à la délibération N°491 du 14 juin 2016, il est prévu que les membres du comité syndical désirant présenter une liste, devront la déposer par écrit au siège du Syndicat à l'attention du Président en mandat, contre récépissé, au plus tard, un quart d'heure avant le début de la séance du comité syndical qui prévoit l'élection des membres de la CDSP.

A l'unanimité, les membres du comité syndical présents décident de procéder à un vote à main levée pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de service public.

Une seule liste est proposée et soumise au vote.

Après élection, selon le principe de la représentation proportionnelle :

Nombre de votants : 46 (dont 5 procurations) représentant 137 voix

Nombre de suffrages exprimés : 137

Votes blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 69

La liste obtient 137 voix

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

- **Jean-Marie BOST, Président et Raymond ARCHER son représentant**

Membres titulaires :

- **François VINCENT**
- **Hélène ROME**
- **Hélène FAIVRE**
- **Yves RAYMONDAUD**
- **Jean-Pierre BERNARDIE**

Membres suppléants :

- **Jean-Paul BARRIERE**
- **Alain GRASS**
- **Bruno FLEURY**
- **Sarah GENTIL**
- **Henri LECLERE**

Par ailleurs, siègent à la commission de délégation de service public avec voix consultative :

- **le comptable public du Syndicat Mixte DORSAL**
- **un représentant du ministre chargé de la concurrence**
- **des personnalités (ou agents de la collectivité) désignées par le Président en raison de leur compétence dans la matière concernée**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,

Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :



99_DE-067-258728658-20200923-CS93_D744-D